

 <b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT	<b>DE 2025-021</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b>  <b>SÉANCE du 07 avril 2025</b>
---	---

L'an deux mil vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Marc VALERO, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Danielle MARROU, Monique JOANNY, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Christine NALLET

Pouvoirs de : Monique JOANNY à Samuel PAGNETTI, Marylise GEORGEN à Laurent MARIANELLI, Syndie FABRE à Marie-José SCHREIDER, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Christine NALLET à Norbert GUILLARME

Secrétaire de séance : Marie-José SCHREIDER

## 8.1 - Ecoles maternelle et élémentaire - Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie

**Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, adjointe**

Le règlement intérieur des écoles maternelle et élémentaire a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différents services proposés par la mairie de Robion dans ce cadre et de préciser les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les utilisateurs sur :

- les fonctionnements des différents services,
- les modalités d'inscription,
- les modalités de facturation.

Il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

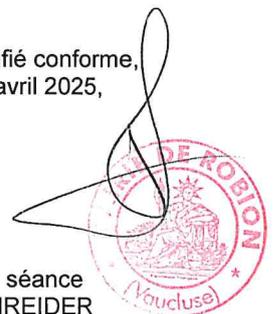
**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (20 présents + 5 pouvoirs)

**Adopte** le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 08 avril 2025,  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Marie-José SCHREIDER

*Schneider*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250408-DE\_2025\_021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025